



Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2025

<u>Présidence</u>	:	M. Laurent Gremaud, Syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	20
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Laurence Buchs, secrétaire communale Daniella Pasquier, administratrice des finances

Il est 20h00 lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée des comptes 2024.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 18 du 2 mai 2025, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch ainsi que sur l'application iGruyère.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Madame Mireille Romanens qui est notre collaboratrice administratrice ainsi que M. Benoît Pugin.

M. le Syndic, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes ont bien acquis le droit de vote communal conformément à l'article 2a de la loi sur l'exercice des droits politiques.

M. le Syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Jérôme Pugin pour la table 1 et 2 et M. André Vial pour la table 3

M. le Syndic demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire, Mme Laurence Buchs du nombre de participants : M. Pugin (10 sièges), M. Vial (10 sièges), La majorité absolue est donc de 11 voix.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

(art. 18 al. 4 : les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.)

M. le Syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support digital afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2024

(Il ne sera pas lu, il a pu être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)

2. Comptes 2024

- 2.1 Comptes de résultats
- 2.2 Comptes des investissements
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Approbation des comptes

3. Informations

4. Divers

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2024

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal.

M. le Syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic considère le document comme adopté.

M. le Syndic passe au point 2 du tractanda.

2. Comptes 2024

2.1 Comptes de résultats

M. le Syndic procède à la présentation des comptes 2024. Les comptes 2024 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle. La commission financière présentera ensuite son rapport sur la base du rapport de l'organe de révision externe.



M. le Syndic explique que la norme MCH2 impose l'établissement de la liste des comptes dépassant CHF 6'000.- et 20% du montant alloué au budget. Cette liste sera présentée à la fin de la présentation des comptes et sera commentée par chaque conseiller lors de la présentation des chapitres.

Les comptes 2024 ont pu être consultés sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal et de ce fait, seuls les différents chapitres seront présentés.

0 – Administration (M. le Syndic, Laurent Gremaud) : en charges CHF 570'460.05 et en revenus de CHF 171'925.20

M. le Syndic présente ce chapitre qui a une différence de CHF 7'506.- de charges en plus par rapport au budget. Cette différence provenant principalement des amortissements informatiques.

M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Mélanie Schouwey** pour le chapitre suivant.

1 – Ordre et sécurité publique, défense (Conseillère, Mélanie Schouwey) : en charges CHF 102'119.80 et en revenus de CHF 51'847.70

Mme Mélanie Schouwey présente le chapitre 1. Il y a une différence entre les charges et les revenus au niveau des comptes 2024 de CHF 50'272.10. Au niveau du budget 2024, cette différence est de CHF 47'176.15. La différence charges/revenus entre les comptes et le budget 2024 est inférieure à CHF 4'000.-.

Mme Mélanie Schouwey continue la présentation avec le sous-compte 1120.3111.00 qui présente un montant de CHF 5'785.50 qui n'a pas été budgétisé pour l'achat d'un radar pédagogique.

Le sous-compte 1400.3612.00 « Participation service des curatelles » : En 2024, l'entente intercommunale du Service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche s'est constituée en Association intercommunale. Le dépassement est essentiellement lié à des vacations de la secrétaire de la nouvelle association, qui ont été sous estimées ainsi qu'à des frais d'impression/d'envois supplémentaires liés également à la constitution de l'association. Le déficit de CHF 9'109,04.- est réparti entre l'ensemble des communes membres, à savoir Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Sâles, Sorens, Vaulruz, Vuadens. Les autres comptes n'apportent pas de commentaires supplémentaires.

Mme Mélanie Schouwey demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. Lucas Grandjean** pour le chapitre suivant.

2 – Formation (Conseiller, M. Lucas Grandjean) : en charges CHF 1'281'933.79 et en revenus CHF 202'062.50.

M. Lucas Grandjean prend la parole et explique que le chapitre 2 présente des charges d'un montant de CHF 65'596.- inférieures à celles budgétisées. Les charges de transfert sont moins élevées que prévu.

Le sous-compte 2170.4472.00 concernant la location des bâtiments présente une différence par rapport au budget de CHF 13'856.- en raison des écritures transitoires 2023.

Le sous-compte 2180.3612.00 concerne l'AES, la part communale à la prise en charge du déficit est moins élevée que budgétisée toutefois en augmentation par rapport à l'année 2023. **M. Lucas Grandjean** conclut que les autres comptes étant principalement des charges de transfert, ils n'apportent pas d'autres commentaires de sa part.

M. Lucas Grandjean demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.



3 – Culture, Sports et Loisirs (Conseiller, Hervé Romanens) : en charges CHF 53'108.96 et pas de revenu

M. Hervé Romanens prend la parole et explique que ce chapitre englobe la participation à Option Gruyère, les dons aux sociétés et la participation AISG Régions sports.

M. Hervé Romanens précise que pour ce chapitre, il s'agit principalement des charges de transfert qui n'amènent pas de commentaires.

M. Hervé Romanens demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Jeanne Rüsçh** pour le chapitre suivant.

4 – Santé (Conseillère, Mme Jeanne Rüsçh) : en charges CHF 383'755.09 et en revenus CHF 1'789.-

Mme Jeanne Rüsçh prend la parole et précise que ce chapitre présente une diminution des charges d'un montant de CHF 52'344.- par rapport au budget 2024. **Mme Jeanne Rüsçh** présente le sous-compte 4120.3612.01 « Participation aux charges d'exploitation du home médicalisé d'Humillimont », pour l'année 2024, aucune participation financière avait été demandée à notre commune. Le montant de CHF 6'000.- sont un report d'écriture des comptes 2023. L'information ayant été donnée tardivement et les comptes 2023 étant déjà clôturés, ce montant a été reporté en 2024. Le sous-compte 4210.3612.01 « Participation aux indemnités forfaitaires RSSG ». Il s'agit ici des indemnités forfaitaires qui sont versées aux proches aidants, à savoir des personnes qui prennent en charge des proches gravement atteints dans leur santé, pour leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible. A partir du 01.01.2024 et suite à une décision du Grand Conseil, le montant maximum de l'indemnité journalière est passé de CHF 25.- à CHF 35.- par jour. Ceci explique l'augmentation par rapport aux comptes 2023. En 2024, c'est plus de 3mio de francs qui ont été versés dans le district pour les indemnités forfaitaires. Concernant le sous-compte 4210.3612.02 « Participation soins et aides à domicile » qui sont délivrés par le Réseau santé social de la Gruyère. Ici aussi on constate une augmentation par rapport à 2023. Selon le service cantonal de la statistique, le nombre d'habitants dans le canton de Fribourg atteindra 405'800 en 2055, dont 40'000 personnes, soit 10% d'entre elles auront plus de 80 ans. Les politiques cantonales doivent donc favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible. Il va forcément de soi que les budgets vont continuellement augmenter ces prochaines années. A l'instar des deux comptes précités, ce chapitre 4 concerne presque exclusivement des charges de transfert. Ce qui veut dire qu'en tant que communes du district nous n'avons pas de maîtrise sur les montants que les différents services cantonaux nous demandent d'inscrire dans nos budgets, ni sur les résultats finaux. Nous observons toutefois avec attention cette augmentation continue de ces charges d'une année sur l'autre et nous cherchons surtout à comprendre à quoi elles correspondent, pour pouvoir ensuite vous les expliquer.

Mme Jeanne Rüsçh demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au chapitre suivant.

5 – Prévoyance sociale (Conseillère, Mme Jeanne Rüsçh) : en charges CHF 404'381.09 et en revenus CHF 988.70

Mme Jeanne Rüsçh présente pour ce chapitre une diminution des charges de CHF 6'995.- par rapport au budget 2024. **Mme Jeanne Rüsçh** commente les 2 sous-comptes suivants :

Le sous-compte 5790.3170.01 « Frais seniors, aînés » : la différence s'explique par la suppression d'un compte qui était auparavant destiné spécifiquement au souper des aînés. La commune d'Echarlens invite chaque année les Seniors pour un souper de Noël et participe aux frais à hauteur de 50%. L'autre moitié étant prise en charge par la paroisse. Cette année, notre participation pour le souper des aînés était de + de CHF 2'114.20.-, ce qui explique la différence. Le sous-compte 5790.3612.10 « Participation service social régional RSSG » : dans ce sous-compte, il y a également une augmentation par rapport à 2023. Le facteur explicatif



selon le RSSG, c'est qu'il n'y a pas plus de bénéficiaires d'aide sociale en 2024 qu'en 2023. Le nombre est même en baisse et il en va de même sur l'ensemble du canton. Par contre, ce sont les suivis des personnes qui durent plus longtemps, parce que les situations se complexifient.

Les autres comptes du chapitre 5 n'amènent pas de commentaires de sa part.

Mme Jeanne Rüschi demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. François Robadey** pour le chapitre suivant.

6 – Trafic et télécommunication (Conseiller, François Robadey) en charges CHF 300'382.93 et en revenus CHF 15'725.20.

M. François Robadey explique pour ce chapitre que par rapport au budget, la commune a une diminution des charges pour un montant de CHF 33'234.- Ce chapitre ne comporte pas de charges de transfert.

M. François Robadey commente les sous-comptes suivants :

Le sous-compte 6150.3101.02 « sable et sel pour déneigement » CHF 5'500 avait été mis au budget pour l'achat de sel mais le silo a été rempli en 2023 et nous n'avons pas eu besoin d'acheter du sel supplémentaire. Le sous-compte 6150.3111.00 « machines, appareils, véhicules, outils » un montant de CHF 7'000 a été budgétisé mais seulement CHF 468.- ont été utilisés. Un nouveau sous-compte 6150.3111.01 « signalisation des routes » a été créé pour les travaux comme par exemple le trottoir en peinture jaune en face de la Route des Chesaux, un montant de CHF 4'314.- a été dépensé pour ces travaux. Le sous-compte 6150.3141.00 « entretien du réseau routier » au budget CHF 30'000.- et au compte CHF 4'485.- certains entretiens n'ont pas été réalisés et un montant de CHF 60'000.- a été mis en investissement au budget 2025. Pour finir, le sous-compte 6150.3151.01 « entretien des véhicules » le dépassement de CHF 3'660.- par rapport au budget est dû à l'entretien du petit tracteur qui coûte cher et va coûter encore puisque le tracteur va devoir passer l'expertise.

M. François Robadey demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour les comptes suivants.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire : en charges CHF 594'194.66 et en revenus CHF 531'396.69.

Compte 71 (Conseiller Pascal Mauron) – Approvisionnement en eau en charges et en revenus CHF 147'747.97. Ce compte est équilibré.

M. Pascal Mauron explique que le sous-compte 7100.3131.00 « honoraires et prestations de services » en charges un montant de CHF 4'174.45 qui n'a pas été budgétisé. Ce montant est dû à la mise à jour du cadastre souterrain pour EC/EU et adduction de l'eau par la société GeoSud. Ensuite, le sous-compte 7100.3510.00 « Attributions au financement spécial maintien de la valeur » en charges CHF 36'676.96 pour un montant au budget de CHF 143.45. Ce sous-compte sert à équilibrer le compte 71 et ce montant est reporté aux réserves.

M. Pascal Mauron demande s'il y a des questions concernant ces comptes comme ce n'est pas le cas, il poursuit.

Compte 72 (Conseiller Pascal Mauron) - Traitement des eaux usées en charges et en revenus CHF 256'365.02, ce compte est équilibré.



M. Pascal Mauron explique que le sous-compte 7200.3612.00 « Participation aux frais de l' AIS » présente en charges un montant de CHF 103'445.21 alors qu'au budget un montant de CHF 90'000.- avait été mis. Cette légère augmentation est due à la TVA qui n'avait pas été comptée au budget et d'une provision imputée en 2023 qui était inférieure au décompte final 2023 reçu en 2024.

M. Pascal Mauron demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. François Robadey** pour le compte suivant.

Compte n° 73 (Conseiller François Robadey) – Gestion des déchets : en charges CHF 98'259.47 et en revenus CHF 88'751.60.

Le compte des déchets présente un taux de couverture de 90%. Ce taux fluctue d'année en année et dépend du prix d'achat des différents déchets. Par rapport au budget, les charges augmentent de CHF 6'028.- mais les revenus augmentent de CHF 9'171.-. Le sous-compte 7300.3130.03 « vieux papier » au budget CHF 5'000.-, aux comptes CHF 2'331.55 grâce au compacteur. **M. François Robadey** continue avec le sous-compte 7300.3161.02 qui a été créé pour la location du compacteur. La location a coûté CHF 2'302.70.

Pour le reste, ce compte n'amenant pas d'autres commentaires, **M. François Robadey** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. le Syndic** pour le compte suivant.

Compte n° 79 (Conseiller M. le Syndic, Laurent Gremaud) - Aménagement du territoire en charges CHF 80'174.14 et en revenus CHF 37'704.55.

M. le Syndic prend la parole, il indique que le compte présente une augmentation des charges de CHF 13'198.59 par rapport au budget 2024 et en parallèle une augmentation des revenus de CHF 23'204.55.-

M. le Syndic indique également que le sous-compte 7900.3132.00 « honoraires de conseillers externes et prestations service » présente une augmentation des charges de CHF 16'739.-. Il s'agit de frais supplémentaires concernant les modifications de notre PAL suite aux retours des services de l'Etat. Le sous-compte 7900.4210.00 « autorisations de construction et émoluments » présente une augmentation de CHF 18'994.- par rapport au budget. Ce sous-compte comprend le montant perçu pour les autorisations de construction et les émoluments. Ce montant fluctue en fonction du nombre de demandes de permis.

M. le Syndic n'ayant pas de commentaires supplémentaires, il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

8 – Economie publique (Conseiller Hervé Romanens) en charges CHF 19'971.36 et en revenu CHF 87.50.

M. Hervé Romanens n'ayant pas de commentaires sur ce chapitre demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Mélanie Schouwey** pour le chapitre suivant.

9 – Finances et impôts (conseillère Mélanie Schouwey) en charges CHF 17'399.84 et en revenus CHF 2'792'127.57

Mme Mélanie Schouwey prend la parole et présente et explique les comptes suivants :

Le compte 91 « Impôts » en charges CHF 1'199.40 et en revenus CHF 2'421'527.16. Dans le sous-compte 9100.4000.00 « impôts sur le revenu des personnes physiques » nous avons une augmentation de CHF 78'000.-. De nouveaux citoyens sont venus s'installer. Dans le sous-compte 9100.4000.10 « impôts sur le



revenu des PP – années précédentes » nous avons une correction concernant les années 2022 et 2023 d'un montant de CHF 26'299.65.-. Selon les directives du Service des communes, aucun montant ne peut être inscrit au budget. Dans le sous-compte 9100.4002.00 « impôts à la source des personnes physiques » nous avons une augmentation de CHF 16'863.86.-. Le budget est basé sur une moyenne des années passées. Dans le sous-compte 9101 « impôts communaux spéciaux » on note une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers et plus-values de CHF 37'774.00 toutefois une diminution de 11'634.00 concernant les mutations immobilières.

Pour finir, le sous-compte 9610.4400.00 « intérêts des comptes à court terme » nous avons une augmentation de CHF 11'310.63 grâce aux revenus des placements à court terme.

Mme Mélanie Schouwey n'ayant plus de commentaires sur ce chapitre, elle demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, **Mme Mélanie Schouwey** passe la parole à **M. le Syndic** pour le résumé des différents chapitres.

M. le Syndic prend la parole et présente le résumé des chapitres qui montre un bénéfice de CHF 40'242.52.

M. le Syndic explique que le budget élaboré était serré de façon à éviter les mauvaises surprises. Par rapport au budget, la différence vient principalement des charges de transfert qui ont été moins importantes que budgétisées et aussi des revenus, notamment des personnes physiques qui eux ont été plus importants que budgétisés.

Par rapport aux comptes 2023, **M. le Syndic** indique une diminution du bénéfice de plus de CHF 200'000.-. Cette diminution est principalement due aux charges de transfert qui ont augmenté drastiquement. Les revenus de la commune étant relativement stables si les charges de transfert augmentent, le bénéfice diminue. Ces prochaines années nous aurons probablement de nouveau des revenus en hausse avec les constructions immobilières actuelles et futures dans le village. En résumé, cette année la commune d'Echarlens a un petit bénéfice. Mais en gardant à l'esprit qu'il ne faut pas se relâcher lors de l'élaboration du budget, de façon à retarder au maximum le moment où il faudra augmenter les impôts.

M. le Syndic explique que depuis la mise en place du plan comptable MCH2, une liste des comptes ayant un dépassement supérieur à CHF 6'000.- et 20% du budget doit être présentée à l'assemblée. La liste est présentée au beamer. **M. le Syndic** précise que les comptes ont déjà été commentés lors de la présentation de chaque chapitre et qu'ils ne seront pas revus.

Compte	Désignation	Comptes	Budget	Ecart	Différence	Explicatif
		2024	2024	2024		
		Charges	Charges	Charges	en %	
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	36 676,96	143,45	36 533,51	25467,77	pour équilibre du compte
7900.3132.00	Honoraires de conseillers externes et prestations service	20 738,99	4 000,00	16 738,99	418,47	PAL - accord de la CF

M. le Syndic passe au point 2.2 du Tractanda

2.2 Comptes d'investissements

M. le Syndic fait le constat que des travaux sont toujours en cours de réalisation. Certains pourront être bouclés en 2025. Il s'agit des projets suivants : Informatique – Bâtiments divers crédit d'étude – Transformation salle des Echecs du Restaurant - Planification projets de génie civil – PIEP et règlement communal.



M. le Syndic précise que la commune a des investissements pour un montant d'environ CHF 553'351.59.- et des recettes pour un montant de CHF 391'233.- qui sont principalement des taxes de raccordement ainsi que des subventions fédérales et cantonales pour les routes AF. La différence par rapport au budget provient des travaux qui n'ont pas été finis en 2024 et des crédits non utilisés.

M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant les comptes d'investissements. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** fait le décompte des investissements terminés.

Décomptes des investissements terminés à fin 2024 :

Boucllement : toiture du restaurant

Toiture du Restaurant			cpte 0290.5040.00
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	16.12.21	CHF	320 000,00
Total des dépenses		CHF	<u>278 131,20</u>
Crédit non utilisé		CHF	<u>-41 868,80</u>
subvention reçue pour l'isolation thermique		CHF	45 180,00

Boucllement : réfection partielle de la route du Montilier

Réfection partielle de la route de Montilier			cpte 6150.5010.02
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	02.05.24	CHF	40 000,00
Total des dépenses		CHF	<u>42 525,05</u>
Crédit dépassé de		CHF	<u>2 525,05</u>

Boucllement : route de Ranto

Route du Ranto			cpte 6150.5010.09
Décompte final			
Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	260 000,00
Total des dépenses		CHF	<u>230 343,65</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>-29 656,35</u>



Subvention de la confédération	30,00%
Subvention du canton	27,00%

Boucllement : route du Sapier

Route du Sapier cpte 6150.5010.10

Décompte final

Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	220 000,00
Total des dépenses		CHF	<u>202 173,35</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>-17 826,65</u>

Subvention de la confédération	30,00%
Subvention du canton	27,00%

Boucllement : remplacement vannes alimentation conduites 200

Remplacement vannes d'alimentation
conduites 200 cpte 7100.5031.02

Décompte final

Budget voté en assemblée le	14.12.23	CHF	42 750,00
Total des dépenses		CHF	<u>44 342,45</u>
Crédit dépassé de		CHF	<u>1 592,45</u>

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il présente le bilan.

Bilan

Le bilan n'apportant pas de commentaire particulier de la part de **M. le Syndic** et aucune question n'étant posée, **M. le Syndic** passe aux engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan se montent à CHF 1'944'584.80 il s'agit de la part de la commune d'Echarlens pour les associations intercommunales.



COMMUNE D'ECHARLENS
Engagement hors bilan 2024

Annexes au comptes no 4

AIS Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin Sionge

Part de la commune à l'endettement CHF 771'187.00

Cycle d'orientation de la Gruyère - Bulle - La Tour-de-Trême - Riaz

Part de la commune à l'endettement CHF 1'157'617.00

Association de communes de la Gruyère pour l'exploitation d'Humilimont

Part de la commune à l'endettement CHF 74'615.00

Association Régionale la Gruyère

Part de la commune à l'endettement CHF -58'834.20

Total **1'944'584.80**

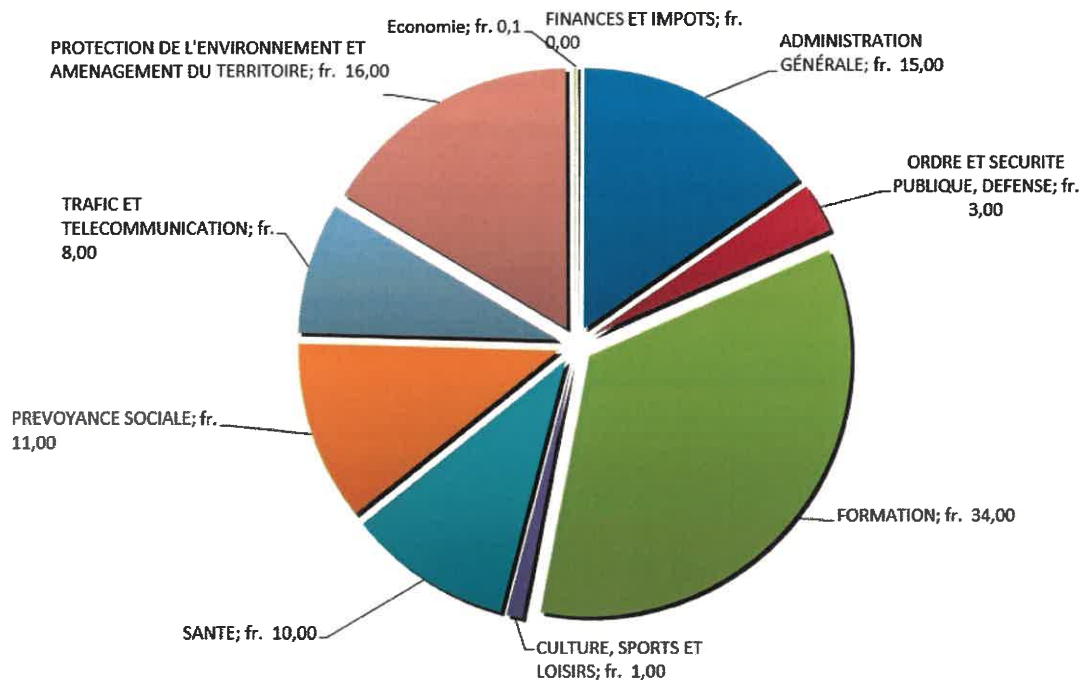


Commune d'Echarlens

M. Le Syndic présente le graphique des dépenses :

Graphique des dépenses

Le graphique présentant la répartition des charges par secteur :



- Les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge ;
- Les 3 postes de charges principaux sont la formation, puis la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire enfin l'administration générale.

M. le Syndic explique que par rapport aux comptes 2023, les différents postes sont quasi identiques avec une légère variation de moins de CHF 1.- La répartition des charges varie peu d'année en année. Mais il ne faut pas oublier que le total des charges augmente. **M. le Syndic** explique que faisant partie d'un groupe de syndicats qui travaille sur le problème des charges de transfert, ils ont demandé une planification à 5 ans du budget des principales associations. En tenant compte de tout ce qui a été voté au niveau régional, comme le centre sportif, les EMS, les charges de la commune devraient augmenter d'environ CHF 300'000.- d'ici 5 ans.

M. le Syndic conclue en constatant que le 1/3 des dépenses va pour la formation.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il lit uniquement la dernière partie du rapport de la fiduciaire car il était disponible dans son intégralité sur le site de la commune ainsi qu'au bureau communal.

« Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Rapport sur d'autres dispositions légales



Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 62 LF Co, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

M. le Syndic ne présente pas le rapport de gestion relatif aux comptes 2024 car il était également disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal et sur les tables de cette assemblée. **M. le Syndic** explique que ce rapport est une analyse de la situation financière actuelle de la commune ainsi qu'une analyse plus fine au moyen d'indicateurs financiers.

Avant de passer la parole à **Mme Catherine Firuz**, Présidente de la commission financière, **M. le Syndic** profite de remercier très sincèrement les membres de la commission financière avec qui les relations sont toujours excellentes.

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Catherine Firuz prend la parole : « *La commission financière et le conseil communal se sont rencontrés le 28 avril 2025 afin d'examiner les comptes de fonctionnement et d'investissements 2024. Ceux-ci vous sont présentés ce soir en assemblée communale, et les comptes de fonctionnement présentent une situation bénéficiaire à hauteur de CHF 40'242.52, pour un total de charges de CHF 3'727'707.54 et de revenus de CHF 3'767'950.06. Les discussions avec le Conseil communal ont été constructives et ont apporté toutes les réponses à nos questions. Sur cette base et après lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.* »

M. le Syndic tient à remercier la commission financière pour son travail et la collaboration qui est toujours un plaisir. **M. le Syndic** tient également à remercier l'administratrice des finances, Mme Daniella Pasquier, pour son engagement à toute épreuve et son efficacité.

M. le Syndic reprend la parole et propose d'approuver les comptes 2024.

2.4 Approbation des comptes

M. le Syndic propose de passer au vote les comptes 2024 et précise que selon l'article 18 al.3 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le Syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2024 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

Abstention : 0

Avis contraire : 0

Résultat du vote : Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. le Syndic passe au point 3 du Tractanda.



3. Informations du Conseil communal

M. le Syndic présente le guichet virtuel permettant de commander via le site internet de la commune www.echarlens.ch des documents tels qu'attestation de domicile, attestation de séjour, attestation d'établissement.

M. le Syndic donne les nouveaux horaires du bureau communal pour le mardi soit l'ouverture à 8h30 au lieu de 07h00.

M. le Syndic donne les vacances de l'administration pour cet été et précise que la fermeture sera du 25 juillet au 17 août compris. Il rappelle également que les informations sur notre commune se trouvent sur le site d'iGruyère.

M. le Syndic annonce la démission de notre conseiller **M. Lucas Grandjean** responsable du dicastère des écoles et de la culture. **M. le Syndic** profite de cette occasion pour remercier **M. Lucas Grandjean** pour le travail accompli durant son mandat, le regard différent apporté lors des séances communales, les heures passées pour les séances liées au dicastère. **M. le Syndic** remercie **M. Lucas Grandjean** d'avoir attendu de trouver un nouveau conseiller pour démissionner. **M. le Syndic** remercie personnellement **M. Grandjean** pour les discussions qui lui ont permis de mieux le connaître mais aussi de mieux comprendre le métier d'éducateur. Au nom de Conseil communal, **M. le Syndic** remercie chaleureusement **M. Lucas Grandjean** pour son engagement, sa disponibilité et son investissement.

M. le Syndic passe la parole à **M. François Robadey** pour une communication importante concernant des travaux de routes. **M. François Robadey** explique que dès le mois d'août de cette année et jusqu'au mois d'août 2026, le service des ponts et chaussées va entreprendre des travaux à Riaz à la hauteur du CO. Le SPC va réaliser un rond-point, prévu depuis des années mais retardé en raison d'une opposition de l'agriculteur propriétaire du terrain voisin. **M. Robadey** explique qu'il n'est pas encore déterminé comment sera géré le trafic de ce secteur. Suite à une séance avec le comité de Direction de MOBUL, il est établi que ce chantier va engendrer des bouchons et du retard pour les transports publics. Il existe plusieurs alternatives pour fluidifier le trafic mais le SPC ne sait pas encore si un système de feux sera mis en service ou si le trafic se fera plus que dans un seul sens. **M. François Robadey** précise qu'un trafic important se fera à travers le village. Actuellement, un comptage démontre que 3'500 véhicules traversent notre localité quotidiennement. Pendant les travaux, il pourrait y avoir 5'000 véhicules supplémentaires. Actuellement la solution privilégiée serait que le trafic se fasse dans un seul sens, soit de Vuippens à Riaz. L'avantage serait qu'il n'y aurait pas de feu ce qui fluidifierait le trafic. Pour le sens Riaz/Vuippens, le trafic se ferait depuis Riaz par la Route de Corbières puis au niveau de la Croix-Verte d'Echarlens, bifurcation à gauche et traversée d'Echarlens par la route du Village pour les véhicules de 18 tonnes maximum.

M. Maurice Ruffieux prend la parole pour signaler que des camions de + de 18 tonnes passent déjà sur la route du village. **M. Robadey** répond que des contrôles seront faits mais la limite reste à 18 tonnes.

M. François Robadey précise que quelle que soit la solution choisie, la commune d'Echarlens sera fortement impactée mais le Conseil ne peut s'opposer à cette augmentation de trafic. Cependant il a été demandé que durant cette période, le trafic soit limité à 30 km/h pour des raisons de sécurité et pour limiter les nuisances sonores. **M. François Robadey** rajoute qu'une séance est prévue le 10 juin et dès que la commune aura plus d'informations, un tout-ménage sera envoyé à la population. **M. Robadey** demande s'il y a des questions :

M. Martial Pugin demande au niveau de la présélection avec 3 voitures elle est complète. **M. Martial Pugin** se demande comment cela va se passer (colonne jusqu'à Riaz ?). **M. François Robadey** répond que oui, il n'y a pas de piste supplémentaire possible. **M. Martial Pugin** répond que cela ne fonctionnera pas. **M.**



Robadey répond que c'est le Service des Ponts et Chaussées qui a le pouvoir de décision et pas la commune.

M. Jérôme Pugin demande s'il a été discuté de faire une route comme à Villarvolard et dévier la route sur le terrain agricole. **M. François Robadey** répond que là-bas ce n'est pas évident d'un côté il y a les immeubles et de l'autre côté les relations avec l'agriculteur ne sont pas très bonnes et **M. Robadey** ne sait pas si cela a été négocié.

M. François Buntschu demande quel est le tronçon ? **M. Robadey** répond qu'il s'agit de 200m entre la station essence et la sortie après le giratoire. La suite se fera en 2028.

M. Martial Pugin prend la parole pour dire que la route elle-même sera impactée avec le passage de voitures. **M. Robadey** rappelle que la commune n'a pas de pouvoir de décision.

M. Bernard Pugin demande concernant le poids des convois agricoles actuellement dans notre commune. **M. François Robadey** n'a pas pesé les convois mais rappelle que le pont est à 18 tonnes mais bidirectionnel et en théorie 2 véhicules pourraient se croiser d'après la signalisation. Le pont n'étant pas large ces convois ne se croisent pas.

Mme Ruffieux demande s'il est possible d'interdire de croiser 2 convois agricoles sur le pont. **M. François Robadey** répond qu'il est prévu de réduire la largeur de la route pour que deux véhicules de 18 tonnes ne puissent pas se croiser. **Mme Catherine Firuz** prend la parole pour dire que cette circulation va être sport.

Mme Ruffieux prend la parole pour dire que si la vitesse est à 30 km/h la priorité de droite est la norme ce qui faciliterait les sorties. **M Robadey** répond que les cédez-le passage resteraient. **Mme Catherine Firuz** répond que le 30 km/h pendant les travaux ne modifie pas les cédez-le passage. **M. Robadey** répond que dans le cadre du PA5, la réfection de la route du village, il est étudié de passer la route du Village à 30 km/h et de mettre des pistes cyclables.

M. Jean-Pierre Yerly prend la parole pour demander à quoi va servir le rond-point à Riaz. **M. François Robadey** répond que c'est pour le CO et qu'il était prévu dès le départ pour rentrer directement et pas devoir faire tout le tour par l'église. **M. Jean-Pierre Yerly** pose la question de la ferme qui devait se construire là-bas. **M. Robadey** répond que l'un n'empêche pas l'autre.

M. le Syndic propose de passer au point suivant du tractanda.

4. Divers

M. le Syndic rappelle que c'est avec plaisir que les conseillers accueillent les informations, propositions de l'assemblée. De plus, **M. le Syndic** rappelle que les citoyens et les citoyennes peuvent en tout temps contacter les conseillers communaux ou l'administration pendant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers. Aucune question n'ayant été posée **M. Le Syndic** prend la parole pour le mot de la fin. **M. le Syndic** tient tout d'abord à remercier les personnes présentes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée communale. Leur présence est le signe de leur engagement et de leur intérêt pour la vie de la commune. **M. le Syndic** précise que les personnes présentes méritent de la part du conseil toute leur gratitude. **M. le Syndic** souhaite également exprimer sa reconnaissance envers les conseillères et conseillers communaux en leur rappelant que leur travail a été remarquable et a grandement contribué à la bonne marche de la commune. **M. le Syndic** remercie aussi **Mireille Romanens** et **Laurence Buchs** dont l'effort continu est indispensable au fonctionnement quotidien de l'administration communale,



Commune d'Echarlens

ainsi qu'à **Daniella Pasquier**, boursière communale, qui gère les finances avec un professionnalisme exemplaire. Il rajoute que participer à la vie communale est une aventure passionnante, bien que pleine de défis. Qu'il s'agisse des écoles, des constructions ou encore de répondre aux problématiques liées au vieillissement de la population, chaque jour offre l'occasion de contribuer de manière significative au bien-être de notre communauté. Il rajoute que ces enjeux sont de taille et auront un impact significatif sur les finances de la commune. À l'avenir, il faudra redoubler d'efforts et d'ingéniosité pour trouver des solutions viables afin de gérer au mieux les futurs charges et prestations.

M. le Syndic rappelle que le conseil communal ainsi que l'ensemble du bureau communal est déterminé à répondre aux besoins de nos citoyens aussi rapidement et efficacement que possible. Conscients que parfois les processus peuvent sembler longs, **M. le Syndic** assure la population que chaque action est menée dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

M. le Syndic remercie encore à toutes et tous pour leur engagement et leur participation. **M. le Syndic** conclut par ces mots : « Ensemble, nous continuons à bâtir une commune où il fait bon vivre.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons un bel été et une excellente soirée à tous et à toutes ! »

M. le Syndic clôt l'assemblée communale à 20h58.

La secrétaire

Laurence Buchs



Le syndic

Laurent Gremaud